



CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 6 AVRIL 2014
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal réuni en Mairie :

1°) a été installé.

2°) a procédé à l'élection du Maire. Monsieur Alain FAUQUET a été déclaré élu avec 22 VOIX.

3°) a fixé, avec 6 ABSTENTIONS, à 8, le nombre d'adjoints au Maire.

4°) a procédé à l'élection des 8 adjoints au Maire. La liste portée par Monsieur Dominique LEGRAND a été déclarée élue avec 22 VOIX.

5°) a délégué, à l'UNANIMITE, à Monsieur le Maire, une partie de ses attributions suivant l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

6°) a donné, avec 1 ABSTENTION, son accord afin de fixer au taux maximal de 55 % de l'indice brut 1015 les indemnités de fonction du Maire et au taux de 17,111 % de ce même indice les indemnités de fonction des huit adjoints et d'un conseiller municipal délégué.

COULOGNE, le 07 Avril 2014

LE MAIRE,

Alain FAUQUET